

Information sur l'usage des données du Dispositif ressources mensuelles (DRM)

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) est destinataire des données issues du traitement de données à caractère personnel « **dispositif des ressources mensuelles** » (DRM). L'Etat et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) sont responsables conjoints de ce traitement.

1. Le traitement a pour finalités :

- L'information des assurés sociaux, au travers du Portail numérique des droits sociaux (mesdroitssociaux.gouv.fr), sur le montant de leurs salaires et revenus de remplacement déclarés par les organismes verseurs et, le cas échéant, utilisés par les organismes de protection sociale pour le calcul de leurs droits aux prestations sociales.
- L'utilisation des montants de salaires et des informations relatives aux situations professionnelles déclarés dans le cadre de la déclaration sociale nominative (DSN).
- Le calcul des aides au logement, du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de la Prime Pour l'Activité (PPA).
- L'identification du montant des pensions de base et complémentaire versées pour l'assurance retraite.

2. Droits et prestations pour lesquels sont utilisées les données transmises à la MSA :

- Le revenu de solidarité active (RSA)
- La prime pour l'activité (PPA)
- Les aides personnelles au logement (APL)
- La complémentaire santé solidaire (C2S)
- L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)
- La pension d'invalidité (PI)